

PAYS PORTES DE GASCOGNE

Photo : Isabelle Sourimont

GUIDE DU PORTEUR DE PROJET EN PAYS PORTES DE GASCOGNE

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous présenter la 1ère édition du guide du porteur de projet destiné aux élus et agents œuvrant sur le territoire du Pays Portes de Gascogne.

Il s'agit d'aborder la mission d'accompagnement de projets dans le cadre des politiques contractuelles du Pays avec notamment le programme européen. Il ne revêt qu'une partie du rôle et missions portés par le Pays Portes de Gascogne. En accord avec l'équipe, j'ai souhaité un outil fait de conseil, d'ingénierie et d'analyse.

Ce guide constitue un support dans le montage de votre projet mais ne se substitue en rien à l'action de terrain proposée par le Pays et ses partenaires.

N'hésitez pas à vous rapprocher de l'équipe du Pays qui pourra vous aider dans vos projets.

Bonne lecture à vous,

Ronny GUARDIA MAZZOLENI, Président

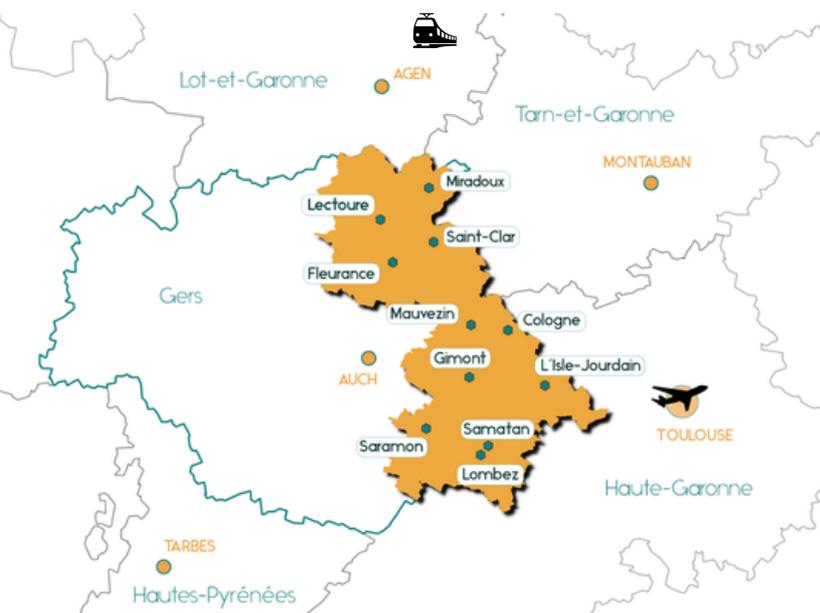


SOMMAIRE

- **Le Pays Portes de Gascogne 2**
- **La contractualisation 3-6**
- **L'intervention du Pays - l'équipe d'accompagnement 7**
- **L'intervention du Pays - les modalités d'accompagnement 8**
- **Conseils et points de vigilance 9**
- **Les principaux dispositifs financiers10-15**

LE PAYS PORTES DE GASCOGNE

Le territoire



159 communes

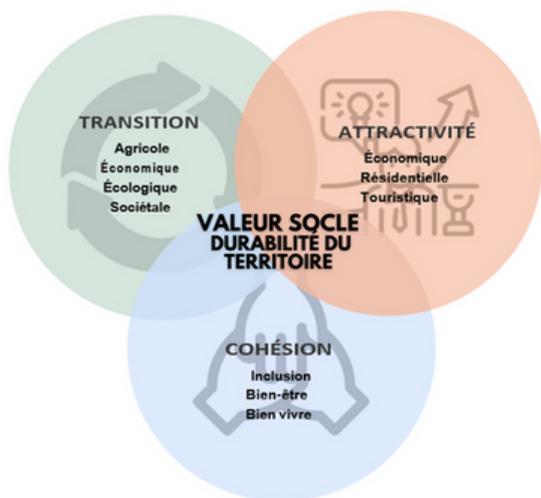
5 communautés de communes

70 000 habitants

Le rôle du Pays

- Offrir des espaces de mutualisation aux communautés de communes
- Accompagner le territoire dans une démarche de prospective, d'innovation et d'expérimentation
- Animer un espace de dialogue entre collectivités, partenaires privés, population

Le projet de territoire



LEVIERS

LA CULTURE, LA GOUVERNANCE, L'INNOVATION, L'EXPÉRIMENTATION, LA COOPÉRATION

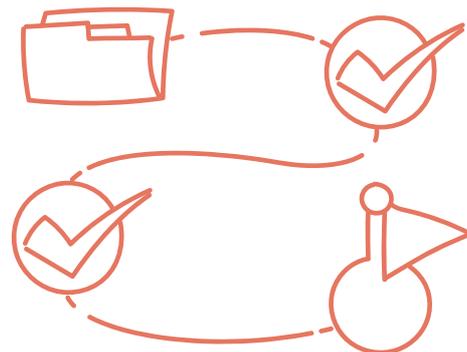
Les principales missions du Pays

- Accompagnement et mutualisation de projets
- Coordination du projet culturel de territoire
- Mise en oeuvre de la stratégie de transition écologique, énergétique et des mobilités
- Mise en oeuvre d'un programme européen LEADER

LA CONTRACTUALISATION

La contractualisation: qu'est ce que c'est?

Une feuille de route et des moyens pour le territoire



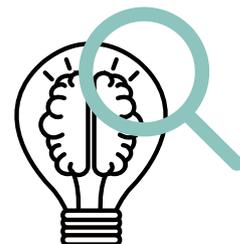
Depuis sa création, le Pays Portes de Gascogne contractualise avec les principaux financeurs afin de **faire bénéficier au territoire d'aides adaptées à ses problématiques dans un objectif de rééquilibrage de l'offre.**

La contractualisation permet de :



Définir une stratégie territoriale qui prend en considération le projet de territoire et les projets de l'Etat, de la Région Occitanie et de l'Europe.

Identifier les projets du territoire qui s'inscrivent dans cette stratégie, **accompagner** les autres afin qu'ils s'y inscrivent.



Faire bénéficier le territoire de **financements spécifiques** et d'un **accompagnement de proximité.**

Les contrats du Pays Portes de Gascogne

➤ Avec l'Etat, le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

C'est un contrat signé par le PETR, le Préfet du Gers, l'Agence de l'eau et l'ADEME.



**PRÉFET
DU GERS**

Liberté
Égalité
Fraternité

Il permet de :

- Valoriser les projets du territoire qui concourent à son dynamisme et l'engagent dans la transition écologique
- Jouer son rôle d'effet levier pour mobiliser efficacement les crédits de l'Etat (DETR, DSIL) et en particulier le fonds vert



L'inscription d'un projet dans le CRTE est obligatoire pour l'obtention du Fonds Vert.

Sont intégrés au CRTE :



Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) de l'ADEME : accompagner la transition énergétique et l'économie circulaire sur le territoire



Le dispositif **Territoire d'industrie** : mettre en place une stratégie de reconquête industrielle sur le territoire



Les **Petites Villes de demain**

➤ Avec la Région Occitanie : le Contrat Territorial Occitanie (CTO)

Il permet de :

- Décliner le Pacte Vert de la Région dans les territoires ruraux.
- Bénéficier des dispositifs de la Région au regard du pacte vert



Sont intégrés au CTO :

- Le programme européen **LEADER**
- Le **FEDER** Objectif Stratégique 5
- Les contrats **Bourg-centre**



➤ Le programme européen LEADER



L'Europe confie aux acteurs locaux regroupés dans un GAL une enveloppe de FEADER (Fond Européen pour l'Agriculture et le développement rural), pour cofinancer des **projets publics ou privés, innovants et expérimentaux** qui favorisent **le développement des zones rurales à travers des approches partenariales** dans le respect de leur stratégie locale de développement.



Un **Groupe d'Action Locale** constitué d'élus et de représentants de la société civile définit une stratégie et sélectionne les projets suivant une méthodologie et des critères.



Les projets sont accompagnés par l'équipe technique (deux personnes) pour répondre aux exigences du Gal et aux exigences administratives .



Une enveloppe d'**1,7M€** pour la période **2023/2027**



Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

➤ L'Approche Intégrée FEDER - Priorité 5

A travers la Priorité 5 « **Promouvoir le rééquilibrage territorial en réduisant les disparités et en valorisant les ressources** », le Programme FEDER répond aux objectifs de la Commission Européenne de soutenir les stratégies de développement pilotées au niveau local, le développement urbain durable, et de promouvoir le rééquilibrage territorial avec les zones rurales.

Il s'agit de **dédier une partie de l'enveloppe FEDER a des projets d'accueil, de service à la population, de développement touristique dans les territoires ruraux.**



La Région Occitanie a fait le choix de **s'appuyer sur les Contrats Territoriaux Occitanie** pour mettre en œuvre cette stratégie sur les territoires ruraux. Cela se traduit par la mise en œuvre d'une **gouvernance locale** qui permet d'**associer les acteurs du territoire à la sélection des opérations.**

La contractualisation, comment ça fonctionne?

➤ Le Pays, coordinateur des politiques contractuelles



Un rôle de coordination :

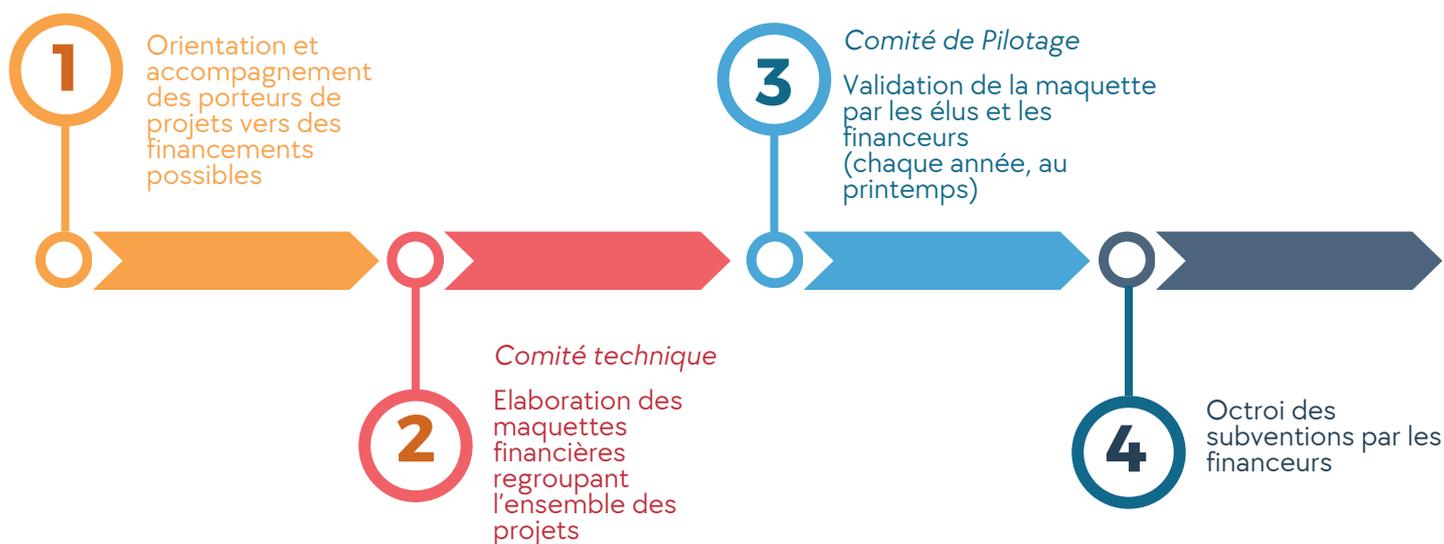
- Avec les communes et communautés de communes notamment pour identifier l'ensemble des projets à inscrire au contrat
- Avec les financeurs : Europe, Etat, Région, Département

Le Pays est garant du respect de la qualification des projets au regard des critères des financeurs et de la stratégie de territoire.

Un rôle d'accompagnement des porteurs de projets dans la définition des projets, du montage des dossiers de demandes de subventions.



➤ La contractualisation en pratique



En 2023, 160 projets sont inscrits sur le programme opérationnel qui réunit pour la première fois tous les financeurs.

L'INTERVENTION DU PAYS A TOUTES LES ÉTAPES D'UN PROJET

L'ÉQUIPE DU PAYS

Aurore Ducourneau, Directrice

- Dirige la structure du PETR
- Coordonne le CTO et le CRRTE et accompagne les porteurs de projet dans ce cadre



a.ducourneau@paysportesdegascogne.com
06 70 03 75 76

Christelle Aubian, Gestionnaire Leader et chargée de mission marketing territorial

- Accompagne les porteurs de projets dans cadre des fonds Européens LEADER sur le suivi administratif des dossiers
- Développe la promotion et la mise en tourisme des projets du PETR
- Assure la communication du Pays Portes de Gascogne



c.aubian@paysportesdegascogne.com
06 17 84 68 77

Laurent Guillaume, Chargé de mission mobilité

- Accompagne les porteurs de projets sur la thématique des mobilités
- Anime et coordonne le projet de développement de mobilités douces Vélos de Pays



l.guillaume@paysportesdegascogne.com
06 11 44 47 00

Jacqueline Maturi, Secrétariat, Administration, Finances, Gestion du Personnel

- Assure le secrétariat, suivi administratif et financier de la structure.
- Assure la gestion du personnel de la structure



j.maturi@paysportesdegascogne.com
05 62 67 97 10

Julie Fleuriault, Animatrice du programme Européen Leader

- Accompagne les porteurs de projets dans le cadre du programme européen LEADER et du FEDER.
- Anime le Groupe d'Action Locale du Pays Portes de Gascogne



j.fleuriault@paysportesdegascogne.com
06 17 84 68 79

Aurélié Bégou, Cheffe de projet culturel

- Accompagne les porteurs de projets culturels (accompagnement des pôles culturels structurants, des projets culturels publics et privés)
- Anime et coordonne le projet culturel de territoire



a.begou@paysportesdegascogne.com
06 73 96 42 71

Emma Ménard, Chargée de mission Education Artistique et Culturelle

- Réalise des actions d'éducation artistique et culturelle auprès du grand public, des acteurs.rice.s, et des élu.e.s du territoire dans le cadre du projet culturel de territoire.



e.menard@paysportesdegascogne.com
06 24 85 58 05

Charlotte Champoiseau, Chargée de mission Energie – Climat & Animation dispositif Territoire d'Industrie

- Accompagne les porteurs de projet dans le cadre du Plan Climat
- Anime et coordonne l'ensemble des Plans Climat des 5 communautés de communes du territoire et la stratégie du PETR
- Accompagne les porteurs de projets économiques dans le cadre du dispositif Territoires d'Industrie



c.champoiseau@paysportesdegascogne.com
06 46 59 92 51

L'INTERVENTION DU PAYS A TOUTES LES ÉTAPES D'UN PROJET LES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

Le PETR vous accompagne à toutes les étapes de vos projets, quels qu'ils soient (investissements, études, animations, évènementiels, projets d'équipements publics, projets culturels, en lien avec les mobilités et la transition énergétique...).

Il est important de nous associer dès la phase de réflexion afin que nous puissions adapter notre accompagnement et vous orienter vers nos partenaires (État, Région, CAUE, Département du Gers, Drac Occitanie, CDTL, EPCI, Ad'Occ, etc...).

1 Vous avez un projet ? Il est important de **bien définir vos besoins** et vos capacités.

2 **Contactez le Pays** pour un accompagnement méthodologique et **demandez l'inscription du projet au titre du CTO et/ou CRRTE.**

3 Un **rendez-vous** vous est proposé par un membre de l'équipe en fonction de la thématique de votre projet. Nous pouvons aussi vous orienter vers d'autres partenaires du territoire.

6 Vous déposez les dossiers, et pouvez lancer officiellement vos projets lorsque vous avez reçu tous les accusés de réception.
Pensez à nous envoyer une copie des dossiers et Accusés de réception.

5 Un **accompagnement** à la recherche de financements à l'élaboration des dossiers voire l'organisation d'une réunion des financeurs peut vous être proposé.

4 Dans le cas d'un projet d'investissement, c'est durant la phase d'**étude de maîtrise d'oeuvre** que vous élaborerez vos plans de financements et demandes de subventions.

7 Votre projet se déroule comme prévu. Vous recevez les **réponses des financeurs**. Pensez à nous envoyer une copie des arrêtés et à demander des avances/acomptes.

8 A la fin de votre projet, **demandez les soldes** dès que possible. Si vous communiquez sur votre projet, **pensez à citer les financeurs et le Pays Portes de Gascogne**

Pour contacter le Pays, vous pouvez remplir le formulaire dédié sur notre site internet : www.paysportesdegascogne.com

QUELQUES CONSEILS ET POINTS DE VIGILANCE

Demandes de subventions

- Prendre le temps nécessaire à une **bonne définition du besoin**
- Vérifier votre **capacité d'investissement** (se rapprocher du conseiller aux décideurs locaux)
- Solliciter les partenaires: le Pays Portes de Gascogne et autres pour un **accompagnement complet**
- Bien lire les **conditions de financements**: éligibilité, seuil minimum et maximum d'assiette éligible/financements
- Le dossier doit être **adapté au financeur** et à ses axes d'intervention & dispositifs. Un projet peut entraîner un à plusieurs types de dossiers (exemple : aménagements d'espaces publics + sport + renaturation...)
- Déposer les dossiers de demandes de subventions à tous les financeurs **en même temps** soit au plus tard fin décembre de chaque année, au moment du dépôt de la DETR
- Une **délibération est indispensable** pour valider le projet, son plan de financement et autoriser le maire/président à faire les démarches avec un **taux minimum d'autofinancement de 20%**
- Il faut toujours solliciter des financements publics avant de notifier des marchés ou de signer des devis (bien **attendre d'avoir reçu les accusés de réception**)
- Les **financements européens interviennent toujours en dernier**, obtenir des aides publiques qui ne figurent pas dans les conventions LEADER ou FEDER peut entraîner des remboursements
- Avant de solliciter une aide auprès d'un financeur, il faudra veiller à **demander le versement des aides déjà octroyées** les années précédentes
- En cas de modification ou de retard sur votre projet, pensez à bien informer les financeurs et le Pays.

Achats publics

Vous devez respecter le code de la commande publique, et ce, dès le premier euro dépensé.

Des procédures de passation (MAPA, procédures formalisées) et des seuils de publicité existent selon les typologies de marché.

Il est important de bien les vérifier au moment de l'élaboration du projet.

Pour plus d'informations

Retrouvez l'ensemble des règles de marchés publics sur le site de la Direction des Affaires Juridiques : <https://www.economie.gouv.fr/daj/marches-publics/formulaires>

Le service ingénierie du CD32 peut vous accompagner dans l'élaboration de vos marchés publics.

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS FINANCIERS

Etat

➤ La Dotation aux Équipements des Territoires Ruraux (DETR)

Une aide aux études et investissements des collectivités avec des thématiques prioritaires chaque année par la commission d'élus et mentionnés dans une circulaire départementale. **L'inscription du projet au CRTE permet un examen de la demande de financement dans le cadre d'une fourchette de taux réhaussée.**

➤ La Dotation de Soutien aux investissements Locaux (DSIL)

Une dotation qui vise à accompagner les collectivités dans leurs projets de transformation pour faire face aux défis écologiques, économiques, numériques et démographiques. Elle est instruite par la préfecture de département et attribuée par la préfecture de Région. **L'inscription du projet au CRTE est obligatoire pour l'obtention de cette aide.** 30% des crédits DSIL seront consacrés à la transition écologique.



Dotation aux collectivités locales -...
gers.gouv.fr

Contact Préfecture :

Arrondissement Condom : sp-condom@gers.gouv.fr

Arrondissement Auch : pref-detrauch@gers.gouv.fr



➤ Fonds Vert

Fonds pour accélérer la transition écologique dans les territoires : <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>
L'inscription du projet au CRTE est obligatoire pour l'obtention de cette aide.



Rénovation énergétique



Friches



Rénovation des luminaires des éclairages publics



Biodiversité



Covoiturage



Renaturation des villes et des villages



Soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets

➤ Autres dispositifs ou appels à projets de l'Etat ou de ses agences

- **Agence de l'eau** (travaux de gestion intégrée des eaux pluviales ou de désimperméabilisation et infiltration) : 4 commissions / an : <https://eau-grandsudouest.fr/politique-eau/programme-intervention/aides/demander-une-aide>
- **ADEME**
 - Appels à projets sur la transition énergétique : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets/recherche?aap%5B0%5D=localisation%3AOccitanie>
 - Fond Tourisme Durable : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2023/fonds-tourisme-durable-restaurateurs-hebergeurs-accelerez-transition-0>
 -
- **DRAC ou Ministère de la Culture pour les investissements ou projets culturels**

Pour la période 2022/2024 inclus, la Région a voté des dispositifs pour la vitalité des territoires.

Chaque **dispositif est mobilisable une fois par commune sur la période** quelque soit le maître d'ouvrage.

L'inscription du projet au CTO est nécessaire pour bénéficier des dispositifs de la Région.

Les principaux dispositifs de la direction de l'action territoriale sont:

➤ **Deux dispositifs pour accompagner la rénovation des bâtiments publics (établissements recevant du public)**

- Rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique », priorise l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics communaux et intercommunaux
 - Accessibilité des bâtiments publics (ERP)
- 1 seul accompagnement Région sur la période par dispositif par commune**

➤ **Un dispositif « Aménagement et qualification environnementale d'espaces publics résilients »**

Il vise à encourager une nouvelle conception de nos espaces publics privilégiant la renaturation et la désimperméabilisation et proposant des ilots de fraîcheur et de verdure en coeur de ville et de bourg. Communes de moins de 3000 habitants et communes Bourg-Centre.

Bonus pour les contrats bourg centre : il est possible de financer deux aménagements résilients.
Dispositif en cours de révision (fin 2023)

➤ **Un dispositif « Equipements structurants Bourg-Centre »**

Il cible les équipements hors dispositifs régionaux d'intervention qui jouent une fonction de centralité sur leur bassin de vie et ont une vocation supracommunale avérée ; pourront en particulier être soutenus à ce titre des projets d'espaces associatifs mutualisés rayonnant sur leur bassin de vie.

Ce dispositif est à mobiliser dans le cas où votre projet ne serait pas éligible aux autres dispositifs d'équipements structurants existant (santé, sport, culture...).



Un dispositif Petite Enfance

Création ou extension de structures multi accueil collectives pour la petite enfance (0-3 ans) accessibles aux enfants en situation de handicap. Pour ces projets, seront privilégiés les maitrises d'ouvrages intercommunales, garantes de l'intérêt communautaire du projet.

Un dispositif pour la restauration collective

Soutenir les établissements de restauration collective qui s'engagent à consacrer au moins 50 % des achats annuels (en volume financier) en produits de proximité et de qualité dont la moitié en produits issus de l'agriculture biologique de proximité. Le dispositif cible uniquement les espaces de transformation et de conservation des produits frais en vue de la production des repas.

La Dotation Innovation Expérimentation

Elle permet d'accompagner en investissement les acteurs des territoires ruraux pour expérimenter de nouvelles solutions en réponse aux défis du Pacte Vert Occitanie.

- Chaque territoire pourra choisir, de manière pluriannuelle sur la durée du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, 2 thématiques d'innovation.
- Cette dotation sera de 80 k€/an/contrat maximum

En cours de déploiement sur le Pays Portes de Gascogne.

D'autres dispositifs structurels sont votés ou en cours de validation par la Région, en fonction des thématiques, certains projets peuvent y émarger : Culture, Tourisme, Economie, etc...



Contact Région - Direction de l'Action Territoriale :

Référente Territoriale : Sophie VERDIER sophie.verdier@laregion.fr



Catalogue en ligne des aides :

Retrouvez l'ensemble des modalités des dispositifs et contacts des autres directions via ce lien : <https://www.laregion.fr/-Toutes-les-aides->

Le Département du Gers

Pour la période 2022/2027, le Département a institué des fonds généralistes (**Gers 2030**) et des fonds sectoriels que peuvent mobiliser les communes et EPCI pour leurs projets.

➤ La Dotation Départementale Rurale (DDR)

Elle a pour vocation de soutenir les micro projets portés par les communes ou leurs groupements favorisant la qualité de vie et la cohésion sociale (1 projet par an et par commune).

➤ La Dotation Départementale Rurale Plus (DDR+)

Elle contribue au financement de projets structurants ou exemplaires à l'échelle communale ou intercommunale (deux projets par maître d'ouvrage et par mandat).

➤ Le Fonds Départemental de Développement (F2D)

Il contribue au financement d'opérations structurantes pour le département portées par les EPCI.

➤ Aides sectorielles

- Aide à la **restauration du patrimoine inscrit ou classé** au titre des Monuments historiques et du patrimoine rural non protégé (la demande doit être adressée à la Conservation départementale du patrimoine)
- Aides en matière d'**assainissement, eau** (renseignements auprès du Service de l'eau)
- Aide en matière de travaux **d'aménagement sur routes départementales** en agglomération (renseignements auprès de la Direction Déplacements Infrastructures)
- Aide à l'**acquisition de mobilier pour les bibliothèques** (renseignements auprès de la Médiathèque départementale)

Contact Département - Direction mission ingénierie des territoires

ingenierie@gers.fr



Catalogue en ligne des aides :

Retrouvez l'ensemble des modalités des dispositifs et contacts des autres directions via ce lien :

<https://www.gers.fr/aides-infos-pratiques/amenagement-du-territoire/ingenierie-des-territoires>

Les fonds européens

Le FEDER

Le **FEDER** intervient sur la relance économique (priorité 1), l'urgence climatique (priorité 2 et 3), les mobilités (priorité 3), la formation et l'emploi (priorité 4) et le rééquilibrage territorial (priorité 5).

La **priorité 5** est déployée sur les territoires ruraux, à travers les CTO et donc animée par le Pays Portes de Gascogne.

Elle permet d'accompagner les typologies de projets suivants :



Les infrastructures de service et équipements culturels de proximité

Infrastructures de services de proximité : relais maternelle, Maisons d'Assistants Maternelles, crèches, centres de loisirs, espaces associatifs (à l'exclusion des espaces utilisés par des particuliers), crèches, services de proximité, tiers-lieu socio-culturel (à l'exclusion des tiers-lieux dédiés majoritairement à des activités économiques), etc...

Équipements culturels de proximité : médiathèques, théâtre, écoles de musiques, de danse, etc...

Les opérations de revitalisation commerciale (acquisition / construction / réhabilitation / extension de locaux commerciaux) afin de maintenir, de créer ou de développer les activités de proximité liées au commerce ou à l'artisanat (y compris les halles) et répondant aux besoins des habitants (hors hôtellerie).



Les infrastructures de mobilité cyclable en zone rurale

L'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées non partagées avec d'autres modes de transport et s'inscrivant dans un schéma global existant :

- **Pistes cyclables, voies vertes**
- Les **équipements** dédiés à ces infrastructures cyclables : stationnement vélos, bornes de service, signalisation, sécurisation, éclairage public, points d'eau...
- **Ouvrages d'art** (passerelles, passages dénivelés...) dans le cadre d'un projet global à l'exclusion du remplacement d'infrastructures existantes.



Les équipements de santé

Maisons de santé pluri-professionnelles (MSP) ou centres de santé reconnus par l'ARS;

Établissements médicaux et sociaux pour la prise en charge de problématiques sociales ou de santé spécifiques (hors hébergements) : structures, au carrefour de plusieurs préoccupations (sanitaires, sociales...), proposant une réponse globale de santé (prévention, soin...), qui s'adresse plus particulièrement aux populations vulnérables (maison de répit, centres de lutte contre l'obésité, centres anti-drogue/addictologie, structures de soins de suite et de support pour les malades du cancer, psychiatres de proximité, etc ...)

Mais aussi:



Les **CFA et structures de formations médicales et paramédicales**



L'**hébergement** à destination des **populations fragiles et marginalisées**



L'éligibilité des communes varie en fonction de leur caractère rural ou urbain.

1

Vous avez un projet ?
Sollicitation du Pays pour étudier son éligibilité

2

Dépôt d'une pré-demande auprès du Pays et de la Région

3

Validation du projet par le comité de pilotage CTO

4

Dépôt sur EUROPAC et instruction de la demande par la Région

➤ Le programme LEADER

Le programme LEADER permet de financer les **projets innovants et expérimentaux**, publics et privés. Ces projets sont sélectionnés par le Groupe d'action locale sur la base d'une grille de sélection.

Quelques exemples :

Accompagner et encourager de nouvelles formes d'économies, motrices des transitions :



- Accompagnement de matériaux ; repair café ; épicerie ou café associatif
- Création / animation d'un tiers-lieu
- Restauration collective en circuit court ; espaces tests agricoles ; plateforme circuits courts
- Transition écologique des équipements touristiques ; démarche de labellisation touristique

Accompagner et encourager la transition écologique et énergétique du territoire:



- Projets exemplaires en écoconstruction ; défis pour les foyers ou collectivités
- Expérimentations concertées sur la récupération des eaux ou la désimperméabilisation des sols
- Accompagnement de projets citoyens et/ou collectifs de production d'ENR
- Elaboration d'un plan biodiversité ; d'Atlas de la Biodiversité, d'Oasis Nature
- Expérimentation covoiturage / autopartage ; accompagner la pratique du vélo
- Cycles de rencontres/conférences autour de la thématique de la transition écologique

Devenir un territoire inclusif et attractif:



- Habitat partagé ou coopératif ; ludothèque itinérante ; projet de santé communautaire
- Démocratie participative, éducation artistique et culturelle, temps forts autour d'enjeux de société
- Accompagnement des pôles culturels structurants du territoire, création artistique, projet ou événement culturel territorial

Les fonds européens nécessitent une rigueur (marchés publics, justificatifs de dépenses) et interviennent toujours en dernier.



L'équipe technique du GAL se tient à votre disposition durant toutes les étapes de votre projet. **Il est essentiel de les contacter en premier lieu avant de déposer vos dossiers de demande d'aide ou de paiement** (plateforme dématérialisée gérée par la Région Occitanie – EuroPac).

Ce guide vous est proposé par le Pays Portes de Gascogne

PAYS PORTES DE GASCOGNE

Les partenaires institutionnels du Pays Portes de Gascogne

